

Rencontre inter-associative

PROJETS D'ÉDUCATION EN HAÏTI ?

MUTUALISONS NOS EXPÉRIENCES !

PARIS 18 JUIN 2011 - 16 JUIN 2012



Comment soutenir
SES PARTENAIRES
engagés

dans des

PROJETS
éducatifs
EN HAÏTI



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES JUIN 2013



GRAHN
POU YON AYITI TOU NÈF

HAÏTI Futur



Avant-propos

Des rencontres inter-associatives sur les projets d'éducation: pourquoi ? P 02

Introduction P 03

Connaître le système scolaire haïtien P 05

1. Quelques chiffres P 06

2. Quelles sont les administrations publiques en Haïti relatives à l'éducation? P 07

3. Secteur Public/Secteur Privé : Quelles différences et quelle prédominance ? P 07

4. Quelles sont les caractéristiques des écoles haïtiennes ? P 09

5. Quelles formations et conditions de travail pour les enseignants ? P 10

6. Quel est le coût de la scolarisation ? P 11

7. Quelle est la pédagogie dominante ? P 11

Comment transformer nos actions pour participer à la construction d'une citoyenneté responsable en Haïti? P 12

1.... Si nos actions portent sur le matériel : construction, matériel scolaire. P 13

2.... Si nos actions portent sur la pédagogie P 14

3.... Si nos actions portent sur le financement de l'enseignement P 14

4.... Si nos actions portent sur les relations institutionnelles P 14

Et en France... quelques pistes pour jouer son rôle de « citoyens actifs ? » P 15

Bibliographie P 18

Structures ressources P 18

Liste des associations participantes P 19

Programmes P 20

Présentation des co-organisateurs P 21

« (...) La participation de tous [à la reconstruction d'Haïti], citoyens actifs et responsables demeure une condition essentielle (...). Or, on ne naît pas citoyen mais on le devient! Les enfants d'aujourd'hui sont les protagonistes de demain et d'après-demain... Il est important de susciter leur curiosité et de les former afin de leur transmettre les meilleurs outils pour qu'ils puissent, demain, assumer leurs responsabilités de citoyens engagés. »

Extraits du journal d'ADEMA « Pale...Aji! » - Numéro 1, juin 2011.

(4) ADEMA est une association locale à but non lucratif créée en Haïti le 9 juillet 2005. Libre de tout attachement politique et religieux, ADEMA travaille afin de contribuer au développement du bas Nord-Ouest d'Haïti en y accompagnant les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et les Organisations de la Société Civile. En vue d'améliorer l'accès des populations aux services de base, ADEMA intervient essentiellement dans les domaines de l'éducation, du développement local, de l'eau et de l'assainissement.

Site internet : <http://ademahaiti.org/fr/>

► Avant-propos :

Des rencontres inter-associatives sur les projets d'éducation : pourquoi?

Un constat

Il existe de nombreuses associations basées en France qui soutiennent Haïti et les Haïtiens : le Collectif Haïti de France (CHF) en a répertorié plus de 300, réparties sur l'ensemble du territoire français, dont plus de 130 dans la région Ile-de-France. Une enquête menée par le CHF en 2011¹ a révélé que la grande majorité (90%) de ses associations membres basées en Ile-de-France était engagée dans des projets éducatifs en Haïti. La Plateforme d'Associations Franco-Haïtiennes - PAFHA dresse le même constat.

Des attentes

Ces associations souhaitent avant tout être mises en relation les unes avec les autres afin de mutualiser leurs expériences. Nous notons que ce besoin de mise en réseau s'est accru dans le contexte post-séisme du fait de l'intervention massive des acteurs internationaux sur le terrain.

Des promesses politiques

A cela s'ajoute le contexte politique haïtien. L'arrivée de Michel Martelly à la Présidence en mai 2011 annonçait de nouvelles mesures promettant l'accès gratuit à l'éducation pour tous les enfants haïtiens à la rentrée 2011. Ce sujet est devenu un fort enjeu de débat dans la société haïtienne.

Les rencontres, 2 actes

Pour répondre à ce besoin d'informer et de mutualiser en favorisant des espaces d'échanges, la PAFHA, le Collectif Haïti de France, Solidarité Laïque, Haïti Futur et le GRAHN ont souhaité s'associer pour organiser un temps d'échanges et de discussions.

Les premières rencontres ont eu lieu le 18 juin 2011 à Paris² : une trentaine d'associations avaient répondu présentes afin de mutualiser leurs expériences et leurs pratiques autour de leurs partenariats dans le domaine de l'éducation. Ces rencontres ont permis de poser les bases d'une réflexion autour de la question « *Comment soutenir ses partenaires engagés dans des projets éducatifs?* ». La réussite de cette journée a incité les co-organisateurs à engager l'acte 2 de ces rencontres pour poursuivre et approfondir la réflexion autour de la question « *Quelle éducation pour quel citoyen haïtien ?* ». Cette deuxième rencontre s'est tenue le 16 juin 2012 à Paris.

L'idée fédératrice du groupe de co-organisateurs résidait également dans la rédaction collective d'un document synthétisant des pistes de réflexion et d'actions concrètes à engager dans le cadre de soutien à des projets éducatifs en Haïti. Nous vous présentons ici le résultat de ce travail de réflexion collective.

Le recueil de bonnes pratiques

Ce document est le fruit des débats des rencontres 2011-2012 et se veut un outil pratique et de réflexion au service de toutes les associations franco-haïtiennes qui collaborent avec des partenaires haïtiens engagés dans des projets éducatifs. Ce document devrait ainsi pouvoir vous apporter des éclairages pour poser un regard critique sur vos actions et réinterroger vos pratiques dans le but de les améliorer.

(1) Rapport complet disponible sur le site internet du Collectif Haïti de France – rubrique fonctionnement.

(2) Cf. programme de la journée et liste des participants en annexes.

► Introduction :

Quelle éducation pour quel citoyen haïtien ?

Ce chemin de rencontres et de réflexion a permis d'asseoir une certitude : **soutenir des projets éducatifs en Haïti n'a de sens et d'intérêt que si l'école ou le système éducatif soutenu, participe à la construction de citoyens et d'un État tous deux responsables.**

Nous ne pouvons ici être exhaustifs quant à la complexité que revêt la notion de citoyenneté mais il nous paraît important de rappeler quelques éléments de définition.

La qualité de citoyen est une invention des cités grecques. Selon les penseurs antiques, le citoyen est une personne jouissant, dans l'Etat dont il relève, **de droits et de devoirs civils et politiques, notamment le droit de participer à la gestion des affaires publiques en ayant développé son esprit critique.** Aujourd'hui, certains auteurs positionnent cette qualité de citoyen à l'échelle locale (nationale) et globale (européenne, internationale). Aussi, il nous semble important de réfléchir à notre rôle de citoyen dans le cadre de nos actions de solidarité ici et là-bas.

Lyonel Trouillot, dans l'Essai « Haïti, (re)penser la citoyenneté »⁴, déclare que « *Tout citoyen peut décider d'interpeller l'histoire ou la conjoncture, ses dirigeants ou ses concitoyens. D'exercer en toute liberté son devoir de comprendre. De dire 'Je' pour chercher le 'Nous'. Je cherche en moi un Je qui n'est pas contre le Nous* ». Cependant, il poursuit : « *le fonctionnement des appareils d'Etat, les mécanismes individuels de survie, d'enrichissement ou de domination, les valeurs de classes et de castes, la polarisation des héritages culturels, tout semble agir contre l'établissement de la citoyenneté. (...) Toute l'histoire d'Haïti témoigne de la mise en place de mécanismes d'exclusion et d'appropriation privative de la citoyenneté.* »

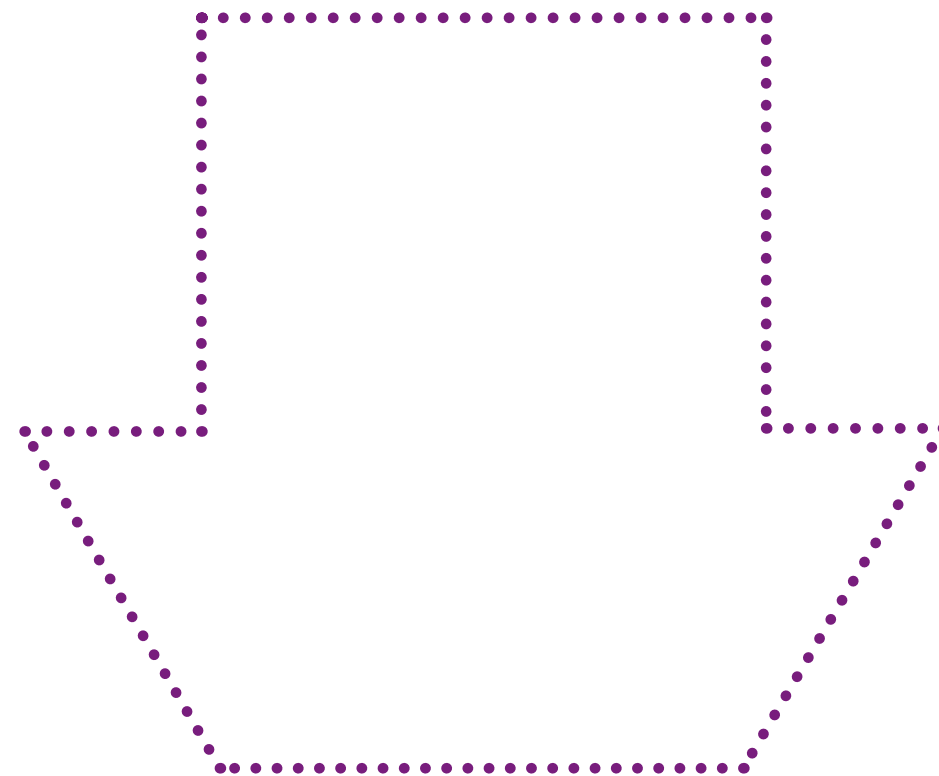
Nous pouvons effectivement penser que l'Etat haïtien – né en 1804 - s'est construit par les élites en étant parfois fortement éloigné des préoccupations du peuple. Certaines évolutions ont pu être observées mais globalement, l'Etat haïtien n'a pas su se construire comme un Etat moderne – notamment comme un Etat de droits – tant au niveau national qu'international. Certains observateurs considèrent que le projet de démocratie à orientation participative, consacré par la Constitution de 1987⁵, a échoué.

Lyonel Trouillot nous rappelle que « *construire la citoyenneté en Haïti doit passer par la reconnaissance du caractère structurant et permanent de ces mécanismes d'exclusion, d'en défaire le nœud, déconstruire pour reconstruire et produire des discours publics opposés aux discours de l'exclusion. Par l'exigence de la vertu communautaire qui a manqué aux élites économiques et intellectuelles. Par l'institution de la sanction dans la vie politique. Par la constitution d'un patrimoine national. Par le respect des libertés individuelles et la laïcisation de la sphère publique. Par la valorisation du créole et la démocratisation du français. Par une école républicaine pour tous.* »

L'éducation à la citoyenneté, indissociable en France d'une démarche laïque pour l'association Solidarité Laïque, nécessite un travail de réflexion en profondeur qui recouvre l'éducation au développement durable, l'éducation à la paix, l'éducation interculturelle.

Pierre Djympson Chéry parle lui d'une « **éducation dont l'objectif final est de former des citoyens responsables, critiques, solidaires, humains, des citoyens qui ne prendront plus plaisir à s'enrichir au détriment du collectif, mais qui se conçoivent comme des êtres humains appelés à se solidariser avec autrui, à servir en vue d'un bien-être collectif, où la connaissance n'est plus un outil de différenciation et de distanciation par rapport aux autres.** »⁶

Les associations qui ont collaboré à la création de ce guide, **souhaitent remettre au cœur de tous les projets éducatifs en Haïti le rôle fondamental de l'école : celui de former des citoyens actifs et responsables.** Nous pensons que l'école reste le lieu phare de cet apprentissage à la citoyenneté mais il est également important de valoriser les lieux d'éducation informelle et populaire - tel que le milieu associatif - qui stimulent réflexion, engagement, analyses critiques et actions.



(4) Lyonel Trouillot, Haïti, (Re)penser la citoyenneté, Edition HSI, 2001.

(5) Disponible sur internet : http://www.haiti-reference.com/histoire/constitutions/const_1987.php

(6) « Refonder le système éducatif haïtien, oui mais sur quelle nouvelle base ? » de Pierre Djympson CHÉRY (Sociologue et Master sciences de l'éducation en France), paru sur lenouvelliste.com, 3 octobre 2012.

Connaître le système scolaire haïtien

1. Quelques chiffres

Indicateurs de développement humain liés à l'éducation⁷

Indicateur	Valeur	Notes
Dépenses en éducation (% du PIB) (%)	n.d.	
Enseignants formés, niveau primaire (%)	n.d.	
Taux d'abandon à l'école primaire (% of primary school cohort)	74.7	
Durée attendue de scolarisation (en années)	7.6	(1)/(2)
Taux d'alphabétisation des adultes (en % d'âges de 15 ans et plus)	48.7	(3)
Durée moyenne de scolarisation (en années)	4.9	(4)
Index de l'éducation	0.407	
Taux brut de scolarisation (%)	n.d.	

Alphabétisme

D'après l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), le degré d'alphabétisme de la population de dix ans et plus est de 61,0 % dans l'ensemble du pays. Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes : 63,8 % contre 58,3%. Le degré d'alphabétisme est de loin meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural (80,5 % contre 47,1 %).

Niveau d'études atteint

Sur l'ensemble de la population âgée de cinq ans et plus, 37,4 % n'ont aucun niveau, 35,2 % ont atteint le niveau primaire, 21,5 % le niveau secondaire et la proportion des personnes ayant le niveau universitaire n'est que de 1,1 % (1,4 % d'hommes contre 0,7 % de femmes). Sont inscrits à l'Université d'Etat d'Haïti 25 000 étudiants pour 5,6 millions d'habitants âgés de 18 ans et plus (IHSI, 2009).

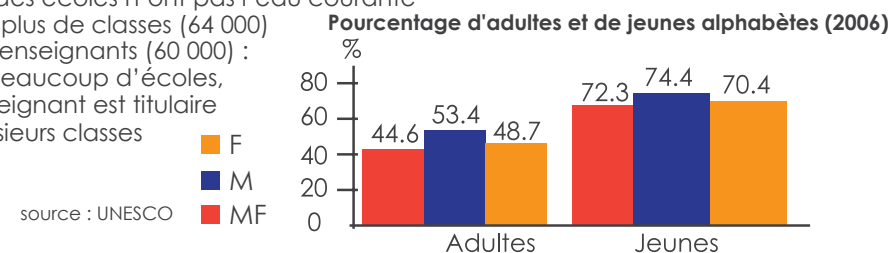
Scolarisation

Au cours de l'année académique 2001-2002, 45,9 % de la population âgée de 6 à 24 ans ont fréquenté un établissement scolaire ou universitaire. Par ailleurs, les chiffres indiquent très peu de différence entre les garçons (46,6 %) et les filles (45,3 %).⁸

En 2000, l'UNESCO estimait que les deux tiers des enfants d'Haïti n'achevaient pas l'école primaire et que le taux d'analphabétisme était le plus élevé des Amériques.

On note également que :

- 77% des écoles n'ont pas l'électricité⁹ (90% en milieu rural)
- 45% des écoles n'ont pas l'eau courante
- Il y a plus de classes (64 000) que d'enseignants (60 000) : dans beaucoup d'écoles, un enseignant est titulaire de plusieurs classes



(7) <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/HTI.html>

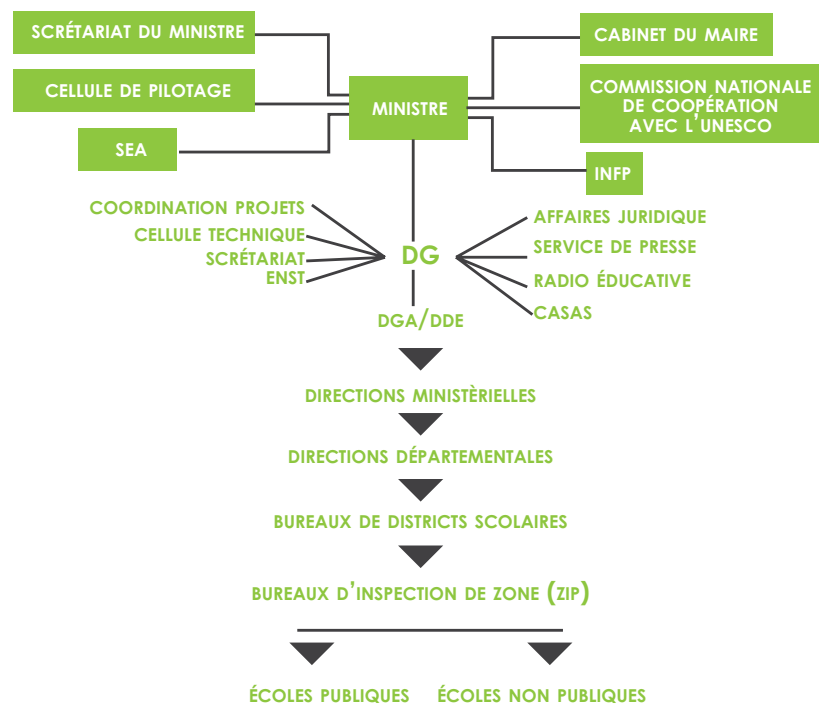
(8) Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI). [Site internet : http://www.ihsi.ht](http://www.ihsi.ht)

(9) Groupe de travail sur l'Éducation et la Formation. *L'Éducation par dessus tout, Pour un Pacte National pour l'Éducation en Haïti*. Rapport au Président de la République. Port-au-Prince, Haïti. Août 2010.

► 2. Quelles sont les administrations publiques en Haïti relatives à l'éducation?

L'ensemble des participants à la journée d'échanges s'accordait à dire, qu'aussi faible soit-il, il faut associer l'Etat haïtien à notre démarche éducative solidaire. Pour ce faire, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) n'est pas l'unique interlocuteur. Dans chaque département, vous trouverez la Direction Départementale de l'Education (DDE), puis le district scolaire, qui recouvre plusieurs communes.

Organigramme du Ministère de l'Education nationale et de la Formation Professionnelle (2010)



► 3. Secteur Public/Secteur Privé :

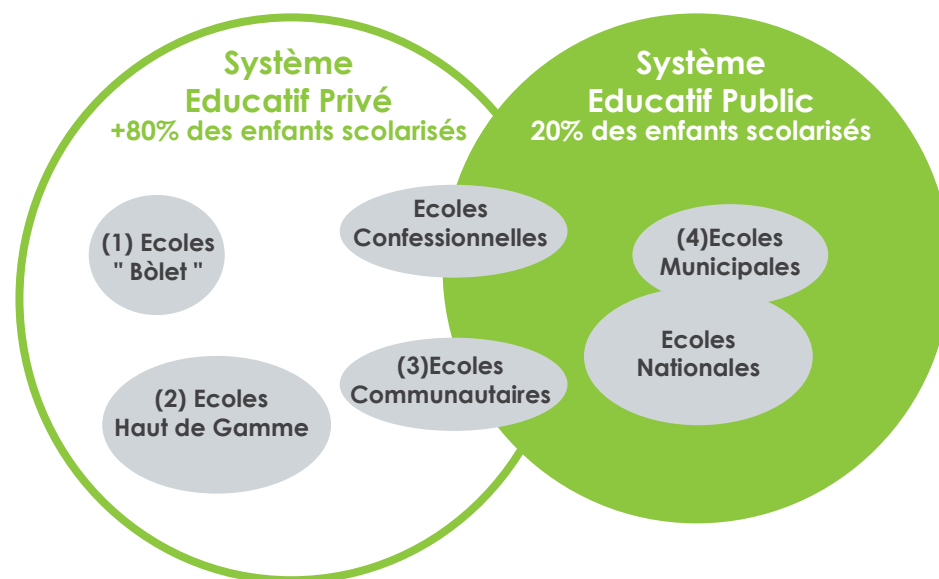
Le secteur public regroupe les écoles publiques financées majoritairement et directement gérées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). A côté donc d'un secteur public presque en stagnation depuis les deux dernières décennies coexiste un secteur privé en perpétuelle expansion et assurant plus de 80 % de l'offre éducative.

Le secteur privé regroupe des écoles financées sur des fonds majoritairement non étatiques. Compte tenu des difficultés à les catégoriser de façon satisfaisante, on assiste à l'émergence de nouveaux concepts pour les distinguer, tels que «écoles non-publiques à but lucratif» et «écoles non-publiques à but non lucratif».

• Les écoles non-publiques à but lucratif regroupent les écoles financées sur des fonds privés et gérées par des particuliers (la majorité d'entre elles) qui tentent d'allier réussite scolaire et réussite financière. Parmi celles-ci, une grande majorité sont qualifiées d'écoles «bòlèt»¹⁰ car l'enseignement y est très médiocre. Elles représenteraient près de 5% des écoles privées et elles jouissent d'une meilleure « côte ».

• Les écoles non-publiques à but non lucratif sont à tendance communautaire. On y trouve les écoles communales, les écoles communautaires, soutenues par des ONG ou des associations, les écoles presbytérales et les écoles de mission (baptistes, protestantes, adventistes et pentecôtistes). Entre le secteur privé et public existe

également en Haïti **les écoles congréganistes**, dont l'Etat assure une partie du financement à travers le salaire des enseignants mais qui sont gérées et administrées par une congrégation religieuse. Bien que rangées sous la bannière écoles publiques, ces écoles sont pourtant perçues par les populations comme des écoles privées, en raison de leur procédure très sélective de recrutement, des conditions particulières de réussite exigées des élèves, de la place importante occupée par les activités religieuses, des frais de scolarité élevés souvent demandés.



- 1. Ecoles Bòlèt :** De qualité plus que médiocre dont le but est purement lucratif.
- 2. Ecoles Haut de Gamme :** Petite minorité d'écoles (pas plus d'une dizaine) qui suivent le système français ou américain (exemple : Alcibiade, Lycée français, Union school etc...).
- 3. Ecoles communautaires :** Ecoles mises en place par des associations/organisations locales, qui ont parfois le soutien de la municipalité.
- 4. Ecoles municipales :** Ecoles gérées directement par la mairie. Exemple : les 10 écoles municipales de la ville de Port-au-Prince.

(10) Nom des petites baraques où l'on vend des billets de loterie.

► 4. Quelles sont les caractéristiques des écoles haïtiennes ?

Le système éducatif haïtien, dans sa structure organisationnelle formelle actuelle, désigne l'éducation préscolaire (l'équivalent de la maternelle en France), l'enseignement fondamental (le primaire et collège en France), l'enseignement secondaire (lycée) et l'enseignement supérieur, sans oublier la formation technique et professionnelle¹¹. Les examens se font à la fin de la 6^{ème} (équivalent du CM2 en France), la 9^{ème} (la 4^{ème}), la Rétho (la 1^{ère}) et la Philo (terminale). Parallèlement au système d'enseignement général, coexistent les écoles professionnelles et des centres d'éducatrices familiales (écoles ménagères).

SYSTÈME ÉDUCATIF HAÏTIEN			SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS			PHÉNOMÈNE DES ÉLÈVES SURÂGÉS	
						âge officiel	âge moyen réel
3 ^{ème} cycle de l'école fondamentale	9 ^{ème} année fondamentale		4 ^{ème} du secondaire				
	8 ^{ème} année fondamentale		5 ^{ème} du secondaire				
	7 ^{ème} année fondamentale		6 ^{ème} du secondaire				
1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle de l'école fondamentale	6 ^{ème} année fondamentale		CM2			11 ans	14.5 ans
	5 ^{ème} année fondamentale		CM1			10 ans	14 ans
	4 ^{ème} année fondamentale		CE2			9 ans	13 ans
	3 ^{ème} année fondamentale		CE1			8 ans	12 ans
	2 ^{ème} année fondamentale		CP			7 ans	10.5 ans
	1 ^{ère} année fondamentale		CP			6 ans	9 ans
Préscolaire			Maternelle				

Schéma de J.C. Bruffaerts, présenté à la 1^{ère} journée « projets d'éducation en Haïti ? Mutualisons les expériences ! » - 16 juin 2011

Le niveau préscolaire est reconnu mais ne fait pas partie du cheminement scolaire public et ce sont principalement des établissements privés. En 2003, 8% des écoles fondamentales étaient publiques, recevant près de 20% des élèves. Les conditions d'accueil sont difficiles : 31% des écoles sont logées dans des églises, 16% dans des maisons d'habitation, 9% sous des tonnelles. 90% des écoles secondaires sont privées mais les écoles secondaires publiques accueillent tout de même 25% des élèves. Moins de 30% des élèves de l'école fondamentale passent à l'enseignement secondaire.

► 5. Quelles formations et conditions de travail pour les enseignants ?

Formation initiale¹² :

Le paysage des institutions de formation initiale des maîtres pour le fondamental est caractérisé par trois dispositifs de formation différents et parfois opposés sur certains éléments :

1. Les écoles normales d'instituteurs (ENI)
2. Les centres de formation pour l'enseignement fondamental (CFEF)
3. La formation initiale accélérée (FIA)

La réforme Bernard de 1997 devait transformer toutes les ENI en CFEF. Seules les ENI de Damiens et de Martissant ont été transformées effectivement en un CFEF. Il existe aussi de rares CFEF non publics. Ces CFEF publics et privés coexistent parallèlement aux ENI publiques. Comme pour intensifier la confusion et les enjeux, en 2008 la Banque mondiale impose la Formation initiale accélérée (FIA) officiellement « conçue pour appuyer Haïti dans son objectif d'atteindre l'Education Pour Tous d'ici 2015 ». Pour être intégrées, toutes ces formations exigeaient l'obtention du certificat du bac L lors de la rentrée 2010-2011. Les ENI dispensent des cours pour former des enseignants de niveau du primaire, le CFEF public développe lui un curriculum plus dense pour enseigner dans l'ensemble d'une école fondamentale (donc primaire et collège, divisée en 3 cycles).

C'est d'ailleurs dans l'optique de généraliser le fondamental en 3^{ème} cycle que, avec notamment le financement de l'Union européenne, plus de trente-six écoles nationales ont été transformées à partir de 2006 en Écoles fondamentales d'application-Centre d'appui pédagogique (EFACAP), réparties dans les dix départements du pays. Le niveau de formation des enseignants est faible car moins de 15% d'entre eux sont issus d'une de ces formations initiales. Les autres n'ont donc pas nécessairement de formation.

Rémunération de l'enseignant :

Les salaires des enseignants de l'école fondamentale sont très faibles, ils peuvent varier de 2 500 gourdes par mois (environ 50 €) dans le secteur privé, à 6 000 gourdes (120 €) dans le secteur public¹³. Les enseignants sont donc obligés d'avoir d'autres activités génératrices de revenus. Au lieu d'appliquer une politique de carrière envers les enseignants – ce qui entraînerait la valorisation de ce métier (tant salariale que sociale) – il est à constater que le métier est de plus en plus considéré comme un tremplin de peu de valeur. Les conditions de vie et d'exercice professionnel restent effectivement d'une grande précarité pour les enseignants haïtiens.

(12) « SOS pour la formation des maîtres en Haïti », Par Pierre Djympson CHERY, paru sur www.collectif-haiti.fr, le 17/04/2012.

(13) Groupe de travail sur l'Éducation et la Formation l'Éducation par dessus tout, Pour un Pacte National pour l'Éducation en Haïti. Rapport au Président de la République. Port-au-Prince, Haïti. Août 2010.

► 6. Quel est le coût de la scolarisation ?

Le coût moyen annuel d'éducation n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années, il approche aujourd'hui :

- 5 000 gourdes (100 €) au niveau préscolaire (maternelle),
- 6 300 gourdes au fondamental (126€)
- 14 000 gourdes au secondaire (280€).

Pour une population dont environ 76% vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 2\$ par jour, soit 1,5€), ce coût est « tout simplement trop lourd pour être laissé exclusivement à la charge des familles » rappelle le Pacte National. L'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières - AVSF¹⁴ précise que « 60% des revenus d'une famille paysanne passent dans les frais de scolarisation de ses enfants » dans un pays où la population rurale représente 60% de la population totale.

► 7. Quelle est la pédagogie dominante ?

La pédagogie mise en œuvre dans les établissements scolaires est celle liée à l'apprentissage du « par cœur ». Cette méthode est enseignée à tous les niveaux : fondamentale, secondaire et universitaire. Le pacte national de l'éducation évoque également ce problème de pédagogie et fait remarquer qu'il entraîne un manque de développement de la pensée critique, à la base même de la construction d'un citoyen pensant, agissant et responsable. Par ailleurs, l'enseignement est dispensé majoritairement en français bien que la Constitution ait reconnu le créole comme étant la deuxième langue officielle du pays. A ce jour, ce bilinguisme n'est pas du tout appliqué dans le système éducatif.



(14) Intervention de F. Appolin, directeur général d'AVSF aux 4èmes rencontres Nationales du Collectif Haïti de France.

► comment
TRANSFORMER NOS
ACTIONS POUR
PARTICIPER À LA
CONSTRUCTION D'UNE
citoyenneté
RESPONSABLE
en Haïti

Des propositions d'actions concrètes et d'engagement

AVANT TOUT !

Rencontrer l'équipe éducative et administrative dirigeante pour comprendre son fonctionnement, ses valeurs, son niveau d'enseignement, la pédagogie développée, son histoire et le contexte local.

► 1 ...Si nos actions portent sur le matériel : construction, matériel scolaire

Pour la construction d'une nouvelle école ou l'agrandissement d'une école existante:

Nous vous encourageons à travailler avec les écoles déjà existantes et des équipes éducatives et administratives déjà en place et à vérifier l'offre scolaire de la zone : ne pas construire de nouvelles écoles permet d'éviter des complications et de se risquer à un endroit où nous ne devrions pas être...

Si vous souhaitez vous lancer dans cette aventure de construction car c'est la volonté de l'organisation de base avec laquelle vous travaillez, il s'agirait de :

- **Se questionner sur le statut de l'école** : publique, privée ? Privée à but lucratif ou non-lucratif ? **et obtenir l'agrément administratif** le cas échéant.
- **Vérifier la situation foncière du terrain** via la mairie (CASEC/ASEC) : à qui appartient-il ? Quels seront les droits de l'organisation haïtienne sur celui-ci ?
- **Penser à la qualité de la construction du bâtiment** : quels matériaux ? Quel aménagement du terrain autour ?
- **Penser à diversifier les fonctions du bâtiment avec les autres besoins de la communauté** (aménager une salle de classe du primaire pour des cours universitaires du soir, etc.).
- **Penser à un aménagement intérieur** des classes propice à une pédagogie participative
- **Ne pas s'arrêter aux murs** : le bon fonctionnement d'une école dépend aussi de l'accompagnement de l'équipe pédagogique et administrative, du recrutement des professeurs, du financement de l'enseignement et des équipements fournis aux enseignants et aux élèves.

Pour le soutien en matériel scolaire :

- **Favoriser l'achat local** : livres et manuels scolaires auprès de l'édition haïtienne, mobilier auprès des artisans de la zone. De la même façon, favoriser les achats alimentaires locaux pour la cantine, afin de soutenir l'agriculture paysanne.
- **Penser à l'entretien et au recyclage du matériel informatique.**

► 2 ...Si nos actions portent sur la pédagogie

- Développer **une réflexion globale sur le projet éducatif** avec l'équipe dirigeante.
- **Valoriser les enseignements des savoir-faire locaux et traditionnels.**
- Favoriser **l'utilisation des deux langues officielles.**
- **Soutenir les initiatives alternatives à la pédagogie du « par cœur »¹⁵.**
- **Faciliter la formation continue des équipes** (enseignants, professeurs, directeurs, équipes éducatives).
- **Favoriser l'échange d'expériences** entre professeurs.
- **Favoriser l'implication des familles** dans la prise de décision.

► 3 ...Si nos actions portent sur le financement de l'enseignement

- Inscrire sa démarche de soutien **dans la durée.**
- **Co-rédiger** une convention d'engagements avec l'équipe éducative.
- Proposer un **accompagnement et un suivi dans le travail technique et financier**
- **Proposer un accompagnement dans les actions de plaidoyer** auprès de l'Etat haïtien et des bailleurs internationaux. **(Exemple : augmentation des crédits éducatifs.)**
- En France : **mettre en œuvre des actions d'éducation au développement** permettant de faire prendre conscience aux donateurs des enjeux liés au soutien qu'ils apportent aux projets éducatifs.

► 4. ... Si nos actions portent sur les relations institutionnelles

- **Impliquer les autorités locales et nationales** dans les activités soutenues.
- Se tenir informé de l'évolution **des politiques publiques éducatives.**
- Accompagner les organisations partenaires à **s'associer à l'élaboration des politiques éducatives prévues** et mises en œuvre par les institutions et à les interpellier si besoin.
- **Adapter son action au cadre de la politique nationale.**
- Accompagner les organisations haïtiennes **à travailler en réseau et à être des médiateurs - rapporteurs** entre la réalité du terrain et les instances étatiques.

(15) Par exemple, l'expérience du tableau numérique d'Haïti Futur et le kit pédagogique de Bibliothèque Sans Frontière utilisé par certaines EFACAP.



Et en France... quelques pistes POUR JOUER SON son rôle de CITOYENS actifs

Voici quelques pistes identifiées par les participants à la journée d'échange pour agir en France :

- Se questionner, en France, sur **notre propre conception et nos actions en tant que citoyen engagé dans des dynamiques associatives** – et la cohérence avec les projets nous soutenons en Haïti.
- S'informer **sur la politique de coopération française** dans le domaine de l'éducation avec Haïti et interpeller les acteurs politiques concernés si besoin.
- **Réinterroger régulièrement le sens de notre engagement dans le cadre de nos partenariats avec Haïti.**

La solidarité partenariale est basée sur le principe d'écoute active de ceux qui connaissent le domaine en question, ici le milieu scolaire. **Il est donc nécessaire que nous, acteurs de changement solidaire, sachions développer cette écoute active dans un premier temps, pour accompagner ensuite la réflexion qui permet de remonter à la vraie source du problème posé, afin de faire émerger de nouvelles solutions adaptées, alternatives au système en place.**

De manière générale et tout au long de notre démarche solidaire, nous devons :

- Dépasser nos préjugés et nos représentations.
- Identifier les acteurs du territoire.
- Travailler avec eux tant que faire se peut.
- Laisser les acteurs locaux être moteurs dans la définition et la mise en place de leurs actions.
- Faciliter leur mise en réseau avec d'autres mouvements et organisations.



ANNEXES

► Bibliographie

Système éducatif en Haïti

- Groupe de travail sur l'Éducation et la Formation l'Éducation par-dessus tout, Pour un Pacte National pour l'Éducation en Haïti. Rapport au Président de la République. Port-au-Prince, Haïti. Août 2010
- Louis-Auguste JOINT, Système éducatif et inégalités sociales en Haïti : le cas des écoles catholiques, Editions l'Harmattan, Paris, France, 2006
- Jean Anil LOUIS-JUSTE, De la crise de l'éducation à l'éducation de la crise en Haïti, Imprimeur II, Port-au-Prince, Haïti,
- Pierre Djympson CHÉRY, Refonder le système éducatif haïtien, oui mais sur quelle nouvelle base ? », paru sur lenouvelliste.com, 3 octobre 2012
- Pierre Djympson CHÉRY, SOS pour la formation des maîtres en Haïti, paru sur collectif-haiti.fr le 17/04/2012
- Collectif Haïti de France, Attention écoles, in Nouvelles Images d'Haïti n° 102 – Septembre 2011

Citoyenneté en Haïti

- Lyonel Trouillot, Haïti, (Re)penser la citoyenneté, Edition HSI, 2001
- Laënnec Hurbon, Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle. La démocratie introuvable, Editions Karthala, 2001

Education populaire

- Le site RECit, Réseau des Ecoles de CitoYens : <http://www.recit.net/>
- Fiche de lecture de Recit sur La pédagogie des opprimés de Paulo Freire: <http://www.recit.net/?Pedagogie-des-opprimes>

► Structures ressources

Ministère de l'Education National et de la Formation Professionnelle :
www.eduhaiti.gouv.ht/

Associations / Organismes haïtiens :

Adema : <http://ademahaiti.org/fr/>
CRAD (Centre de recherche et d'Actions pour le développement)
Culture Création (Colette Perodin) :
Fokal (Fondation Connaissance et Liberté) : <http://www.fokal.org/fr/>
Réseau Justice et Paix (Jilap)

ONG et associations françaises

Architectes sans Frontière : <http://www.asffrance.org/>
Bibliothèque Sans Frontière : <http://www.bibliosansfrontieres.org/>
Défi : <http://www.ongdefi.org>
Haïti Futur : <http://www.haitifutur.com/> - blog : education-haiti.blogspot.com
Initiatives et Développement : <http://www.id-ong.org/>
InterAide : <http://interaide.org/index.php/fr/>
Solidarité Laïque : <http://www.solidarite-laique.asso.fr/>

► Liste des associations participantes (par ordre alphabétique)

ADENAC - Association d'Entraide Action Cœur
AFSHEC / CHASO - Collectif Haïti Solidarité Oise
AHDEL - Agence haïtienne pour le développement local
AJAD - Appui aux Jeunes Acteurs de Développement
Alpha Haïti
AMSMGR - Action et Mission Sociale des Messagers du Grand Roi
ANIH - Association Nouvelle Image d'Haïti (ANIH)
APEH - Association pour les Ecoliers d'Haïti
APESE HAÏTI - Association pour la Promotion de l'Education de la Santé et de l'Environnement en Haïti
Architecte Sans Frontière
Association Enfants en Suspend
Association La Colombe
ATEFAT - Association "Tête Ensemble France Avec Tapona"
AUF - Agence Universitaire de la Francophonie
BSF - Bibliothèque Sans Frontière
Bougeons pour Haïti
CADGH - Comité d'aide au Développement de Gressier - Haïti
CHF - Collectif Haïti de France
Congrégation dominicaines Missionnaires des Campagne DEFI
Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
EFMS - Education Formation Mission Sociale
EPONJE - Espace de protection et d'orientations nouvelles des jeunes
Fédération de Paris du Secours populaire français
Fédération Enfants Soleil
Fondation de France
GRANH - Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle
GREF - Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières
Haïti Écoles Solidaires
Haïti Equitable
Haïti Futur
Haïti Soleil d'Espérance
Hydraulique Sans Frontière
INS-HEA - Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés
L'Appel
Les Innocents
L'Espérance
LIDDH - Ligue pour la défense des droits des émigrés haïtiens
Moovance
PAFHA - Plateforme d'Associations Franco-Haïtiennes
Partage
Plateforme Haïti de la PPF - Fédération Protestante de France
Pour Haïti
Quartier Association Pour Haïti
Secours Catholique
Solidarité Laïque
Solidarité Sorbonne
SOS ESF - Enfants Sans Frontières
TapTap Team
Tèt Ansanm
Ti gren lavi Haïti
Unis VERS Haïti
USLOFRADES - Union des Saint-Louisians
Zanmi Lasante

► Programme Rencontre inter-associative « Projets d'éducation en Haïti ? Mutualisons nos expériences ! »

Acte 1 - samedi 18 juin 2011

- 9h30 Accueil**
- 10h00 États des Lieux et enjeux de l'éducation en Haïti - Intervenants :**
- M. Jean Claude Bruffaerts
 - M. Lainy Rochambeau, docteur en linguistique
- 10h30 Une solution : l'introduction du numérique ?**
Intervenante: Mme Josette Bruffaerts, présidente d'Haïti Futur
- 11h00 Questions de la salle et débat sur la formation des maîtres.**
- 12h30 Présentation des projets des participants et des ateliers de l'après-midi**
- 14h15 Travaux en ateliers (choix à faire en fin de matinée):**
1. La formation des maîtres
 2. La rencontre des associations liées à l'Artibonite
 3. La (re)construction d'écoles
 4. L'envoi du matériel, de livres
 5. Le financement de l'école haïtienne
- 17h 15 Synthèse des ateliers et de la journée**

Acte 2 - samedi 16 juin 2012

- 9h30 Accueil**
- 10h Introduction de la journée par David Charles et Roland Biache :**
Qu'est-ce qu'être un citoyen haïtien / français aujourd'hui ?
Comment les acteurs associatifs dans le domaine de l'éducation / éducatifs peuvent-ils participer à la construction d'une citoyenneté responsable en Haïti?
- 11h30 Ateliers: « Comment les acteurs associatifs dans le domaine de l'éducation / éducatifs peuvent-ils participer à la construction d'une citoyenneté responsable en Haïti? »**
1. Au niveau matériel (construction, matériels scolaires)
 2. Au niveau pédagogique (qualité de l'enseignement)
 3. Au niveau financier (écolage, subventions étatiques etc.)
- 14h30 Quelles sont les associations qui ont réussi à faire de la mutualisation de projet depuis la dernière journée en 2011 ? Comment ont-elles fait ?**
- Témoignage de Haïti Futur / Zanmi Lasanté
 - Témoignage de l'Appel et ADEMA
 - Témoignage de plusieurs associations ayant des partenaires aux Verrettes
- 15h15 Synthèse en plénière des ateliers – Débat sur les conclusions dressées par les ateliers.**
Choisir celles que nous souhaitons garder pour les faire apparaître dans le Guide « Comment les acteurs associatifs dans le domaine de l'éducation / éducatifs peuvent-ils participer à la construction d'une citoyenneté responsable en Haïti? »

► Présentation des co-organisateurs



Le Collectif Haïti de France (CHF) est composé d'organisations de solidarité internationale (OSI) (80) et d'individus (170) qui ont comme point commun d'être engagés dans des actions en faveur d'Haïti. Il est indépendant de tout courant politique et composé de membres d'opinions différentes. Le Collectif Haïti de France s'est fixé comme objectifs de soutenir le processus de démocratisation en Haïti. Particulièrement attentif au respect des Droits de l'Homme depuis sa fondation, le Collectif Haïti de France s'est fixé trois axes de travail prioritaires :

- Informer en France sur l'actualité et les débats d'Haïti ;
- Fédérer un réseau d'acteurs franco-haïtiens ;
- Soutenir la société civile haïtienne via une approche transversale des droits humains

www.collectif-haiti.fr

contact@collectif-haiti.fr



Le GRAHN, Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle. Dans la perspective de la reconstruction d'Haïti, une vingtaine d'organismes et de personnalités de la communauté haïtienne du Québec ont constitué dès le 20 janvier 2010 un groupe de réflexion et d'action. En novembre, le GRAHN lançait à Montréal l'ouvrage "Construction d'une Haïti Nouvelle. Vision et contribution du GRAHN", qui propose 175 propositions dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire et l'environnement, le développement économique et la création d'emplois, les infrastructures nationales, la reconstruction de l'État et la gouvernance, la santé publique et la population, la solidarité et le développement social, le système éducatif haïtien, le patrimoine et la culture, les interventions urgentes et post-urgentes.

www.haiti-grahn.org

grahn.france@gmail.com



Créée en 1994, l'association Haïti Futur soutient principalement des projets éducatifs (enseignement en maternelle et en primaire) en Haïti visant à améliorer la scolarisation des enfants et la formation des enseignants. Depuis 2010, Haïti Futur mène un vaste projet d'éducation par le numérique visant le déploiement de 200 classes numériques en Haïti, la formation des enseignants et la création de contenus pédagogiques en créole et en français. La phase expérimentale qui s'étend jusqu'en 2013 devrait permettre d'offrir une éducation de qualité à 10 000 élèves haïtiens.

www.haitifutur.com

contact@haiti-futur.com



La PAFHA, plateforme d'associations franco-haïtiennes. Créée en 2002, la PAFHA regroupe, dans un espace de rencontre, d'échange et d'action commune, une cinquantaine d'associations intervenant en France en faveur de l'intégration et en Haïti en soutien au développement. La PAFHA s'est fixé les missions suivantes :

- mettre en réseau les associations porteuses de projets en France et leurs partenaires en Haïti, mobiliser l'épargne de la diaspora vers des investissements productifs en Haïti ;
- accompagner les migrants haïtiens dans leur parcours d'intégration en France et mener des plaidoyers pour le respect de leurs droits, soutien aux étudiants haïtiens boursiers ;
- encourager et développer les partenariats association /association et association/ institution publique et privée (coopération décentralisée, cofinancement) ;
- former les acteurs associatifs sur les questions liées au développement, à la conduite de projets et à la recherche de partenaires.

www.pafha.fr

contact@pafha.fr



Solidarité Laïque, association reconnue d'utilité publique en 1990, s'engage au quotidien en France et dans près de 20 pays pour le respect des droits fondamentaux en plaçant au cœur de son action une valeur forte : la laïcité. Ses programmes impliquent une pluralité d'acteurs et ont pour finalité la reconnaissance des sociétés civiles comme actrices du développement afin qu'elles soient parties prenantes dans l'élaboration des politiques publiques dans le champ de l'éducation, de la citoyenneté et de l'action sociale. En Haïti, Solidarité Laïque est chef de file d'un programme collectif franco-haïtien qui a comme objectifs : favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous, contribuer au développement des structures socio-éducatives, renforcer le système de protection sociale du personnel enseignant et participer à la consolidation d'un cadre de dialogue social dans le secteur éducatif

www.solidarite-laique.asso.fr

Info@solidarite-laique.asso.fr

Rencontre inter-associative

PROJETS D'ÉDUCATION EN HAÏTI ?

MUTUALISONS NOS EXPÉRIENCES !

PARIS 18 JUIN 2011 - 16 JUIN 2012



L'école a pour vocation de former l'élève : l'homme et la femme (lire, écrire, compter), le travailleur (insertion dans le tissu professionnel) et le citoyen (quelqu'un qui critique, réfléchit, interagit dans sa société). C'est une mission centrale, essentielle.

Parole de participant

PUBLICATION :



AVEC LA COLLABORATION DE :



GRAHN
POU YON AYITI TOU NÈP

HAÏTI Futur



CE PROJET A ÉTÉ SOUTENU PAR :



* île de France

FORIM



FDVA
FONDERPPELLE
D'ÉDUCATION
POPULAIRE



équipe de rédaction : Collectif Haïti de France,
GRAHN, Haïti Futur, PAFHA, Solidarité Laïque
conception graphique : marionbonnecaze.com